

### **Garantie de la rémunération des fonctionnaires à l'issue des droits statutaires à congé pour raison de santé.**

Le décret 2011-1245 du 5 octobre 2011 vient garantir la rémunération des fonctionnaires des trois fonctions publiques à l'issue de leurs droits statutaires à congé pour raison de santé (congé de maladie, de longue maladie et de longue durée) en cas d'attente d'une décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement ou de mise en disponibilité.

A cet effet, il étend le dispositif actuellement en vigueur de maintien du demi-traitement, à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie, longue maladie ou longue durée, pour les fonctionnaires en attente d'une décision de mise à la retraite pour invalidité, à tous les autres cas d'attente d'une décision de l'administration.

La privation du demi-traitement restait auparavant essentiellement théorique, dès lors que le gestionnaire du dossier prenait toutes mesures utiles pour ne pas arriver à cette situation.

### **L'UCP reçue au Musée d'art moderne**

Dans le cadre des rencontres avec les responsables d'établissements culturels, le syndicat UCP/UNECT-VP a été reçu, le 10 octobre 2011, au Musée d'Art Moderne (MAM) par Lucie Marinier, Secrétaire Générale, et Michel Morin, Secrétaire Général adjoint en charge des questions de sécurité.

Au cours de cet entretien, deux points ont été principalement abordés :

#### **Le MAM dans le futur établissement public des musées (EPA)**

L'UCP a rappelé que constituent des priorités incontournables les conditions de travail et le déroulement de carrière des personnels, ainsi que leur information régulière sur l'avancement de cette réforme et leur participation effective à sa préfiguration dans le cadre des différents groupes de travail réunis depuis septembre 2011.

Au MAM a été mis en place un dispositif d'informations et de dialogue avec l'ensemble des personnels. Ce dispositif permet d'aborder toutes questions techniques inhérentes à un tel établissement ainsi que les questions d'actualité relatives au futur EPA.

La réunion d'information du 7 octobre 2011 organisée par la mission de préfiguration de l'EPA a confirmé la problématique des agents « faisant fonction ».

Puis l'accent a été mis sur les avantages attendus en matière de formation et de mécénat. Le plan de formation actuel ne prévoit pas suffisamment de formations propres aux métiers de la culture (conservation des œuvres, accueil du public en langues étrangères,...) dont certaines pourraient être dispensées grâce aux compétences qui existent en interne. L'UCP est déjà d'ailleurs intervenue en ce sens dans différentes réunions organisées par la DAC. Quant au mécénat, la complexité de la procédure actuelle est un frein pénalisant pour les musées. Pour le MAM, l'EPA devrait permettre de lever cet obstacle.

## **Le MAM et la sécurité**

L'UCP a évoqué les problèmes de sécurité rencontrés au MAM qui ont conduit à demander la tenue d'un CHS exceptionnel qui aura lieu le 19 octobre 2011. La lecture du dossier transmis aux organisations syndicales fait apparaître qu'une réunion a été organisée, à la demande de la Ville, le 5 avril 2011, en présence de la Préfecture de Police, de la DAC, de la DPA et du MAM, avec pour objet de présenter l'ensemble des mesures prises depuis la visite de la Préfecture de Police du 24 juillet 2009 ainsi que le programme des travaux envisagés, pour obtenir, en 2012 la levée de l'avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du musée.

Il est regrettable que la DAC n'ait pas jugé opportun de communiquer ces éléments aux organisations syndicales à l'occasion du comité d'hygiène et de sécurité (CHS) du 13 octobre 2011, ce qui aurait permis une meilleure approche du dossier sans induire l'organisation d'un CHS exceptionnel.

Concernant les effectifs liés à la sécurité, un deuxième technicien des services culturels a été nommé adjoint à la sécurité en avril 2011. Toutefois, les effectifs de jour du PC de sécurité sont, au regard de la législation, toujours insuffisants et ceci depuis 2005, date de la réouverture du musée après travaux.

Parmi les mesures prises par le MAM, figure également un plan de sauvegarde des œuvres élaboré en concertation avec les conservateurs du musée, conformément à la législation de 2005 et piloté par le nouveau SGA en charge de la sécurité. Ce plan devrait entrer en vigueur avant la fin 2011.

L'UCP a apprécié la qualité de ces échanges avec les responsables du MAM et mais continuera à appuyer ses demandes, notamment en matière de personnel et de sécurité.

## **CAS VP, personnels des EHPAD : réponses attendues le 21 octobre !**

Dans le cadre de la grève du 13 octobre 2011 dans les 14 EHPAD, Liliane CAPELLE, Adjointe au Maire de Paris chargée des seniors et du lien intergénérationnel et Vice-présidente du conseil d'administration du CASVP a reçu l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, UCP et UNSA.

Force est de constater que le CASVP n'avait pas grand-chose à proposer face aux problèmes rencontrés par les personnels des EHPAD :

- Mesures en faveur des bas salaires : le CAS VP étudie...
- NBI : ce ne serait plus possible financièrement depuis la convergence tarifaire...
- Prise en charge de personnes âgées à pathologies lourdes : pas d'effectifs supplémentaires ...
- Manque récurrent d'effectifs à tous les niveaux (infirmiers, adjoints techniques, cuisiniers, aides-soignants, agents sociaux) : rien, si ce n'est un éventuel renforcement de l'équipe d'intervention pour les personnels absents. La réorganisation du travail afin d'avoir plus de fluidité dans les effectifs n'est pas la seule solution ! Il conviendrait notamment d'alléger les tableaux de bord et les statistiques diverses et variées dont la tenue éloigne les encadrants des résidents et de leurs équipes.
- Primes : pas de revalorisation, seulement un nouveau logiciel pour rendre les existantes plus lisibles ...

L'UCP ne peut se contenter d'une absence de solutions ou de solutions a minima. Elle demande avec fermeté que lors du rendez-vous du 21 octobre prochain, de véritables propositions soient formulées pour débloquer cette situation alarmante. Nous vous tiendrons informés des prochains développements et restons mobilisés sur ces dossiers.

**Union des Cadres De Paris**

**2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45**